

Affaires courantes

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Madame la Présidente, le 25 juin 1986, le ministre de la Justice de l'époque, le député de St. John's-Ouest, a proposé d'apporter une série de modifications au Code criminel créant de nouvelles procédures pour le traitement des personnes souffrant de troubles mentaux. Rien n'a été fait jusqu'à maintenant.

Ce projet de loi n'est rien d'autre que l'avant-projet de loi élaboré par le ministre de la Justice de l'époque. Je le propose à la Chambre aujourd'hui à titre de projet de loi d'initiative parlementaire pour qu'il fasse l'objet de débats à la Chambre et dans tout le pays. En l'inscrivant au *Feuilleton*, peut-être réussirons-nous à inciter le gouvernement à agir plus rapidement dans cet important dossier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU NORD

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il y a eu des discussions entre les trois partis et les deux motions suivantes ont été approuvées à l'unanimité. Je vais les lire l'une après l'autre. Je propose:

Que le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, du développement régional et du Nord soit autorisé à se rendre à Halifax, St. John's, Charlottetown et Moncton, du 29 avril au 4 mai 1990, et à Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Vancouver et Yellowknife, du 27 mai au 2 juin 1990, dans le cadre de son étude sur une stratégie en matière de sciences et de technologie, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre consent-elle à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, la motion suivante a elle aussi été approuvée à l'unanimité après des discussions entre les partis. Je propose:

Que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soit autorisé à se rendre à Moscou, Leningrad, Kiev, Berlin-Est et Bonn, du 19 avril au 7 mai 1990 afin de poursuivre son étude sur l'évolution du rôle joué par le Canada dans les relations entre l'Est et l'Ouest, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

• (1550)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre consent-elle à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

* * *

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

APPROBATION DU ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les îles): Madame la Présidente, il y a eu des discussions entre les partis et la Chambre consent à ce que soit adoptée sans débat la motion suivante:

Que le onzième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections, présenté à la Chambre le lundi 19 mars 1990, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député propose la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?